ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Pyrénées-Orientales

NOTE de CONJONCTURE



Caf des Pyrénées-Orientales

NUMÉRO 6
OCTOBRE 2026



REPÈRES

DELAIS DE DÉMARCHE

Délai moyen de démarche (en jours) :

- prestations légales **7,1** jours
- minima sociaux **6,7** jours

CONTACTS

17 472 rendez-vous téléphoniques
13 615 rendez-vous dans un accueil
16 rendez-vous en visio
4 188 visites en espace multi-services

INTERVENTIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

1 086 interventions :

- Information / conseil : **404**
- Accompagnement social : **682**

Sources : applicatifs Caf - Cumul annuel au 30/09/2026

95,9 %
des allocataires ont donné leur adresse mail et autorisé son utilisation

94,5 %
des allocataires ont donné leur numéro de portable et autorisé son utilisation

58,2 %
des pièces arrivées ont été transmises via le web

ZOOM

748
enfants partis en séjour

Pour de nombreux enfants qui ne pourraient pas partir en vacances, les dispositifs portés par les Caf et le service Vacaf de la branche Famille rendent le départ possible.

En date du 24 août 2026, dans les Pyrénées-Orientales, 748 enfants avaient ainsi pu partir en séjour.

292 972 € d'aides Ave (aide aux vacances enfants) sont mobilisés + 123 939 € investis dans l'accès aux vacances des enfants.

Le montant moyen d'Ave s'élève à 392 € par enfant et par séjour. **Le reste à charge moyen** pour les familles a baissé de 9 % depuis 2025 pour atteindre (selon le coût du séjour) 292 €.

Sources : applicatifs Caf

CDAP : UN ENGAGEMENT PARTAGÉ POUR

FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES TOUT EN GARANTISSANT LA PROTECTION DE LEURS DONNÉES

Afin de favoriser un accompagnement efficace des usagers et de simplifier les démarches des professionnels, la Caf met à la disposition de ses partenaires l'outil CDAP (Consultation des dossiers allocataires par les partenaires). Cet accès constitue un véritable levier de facilitation, permettant aux structures habilitées de disposer des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions et à l'orientation des allocataires.

L'ouverture de cet accès repose sur un principe fondamental : la confiance

En donnant à ses partenaires la possibilité de consulter certaines données allocataires, la Caf leur confie l'accès à des informations sensibles et protégées. Cette confiance s'accompagne de droits, mais également de responsabilités. C'est pourquoi toute demande d'accès à CDAP est formalisée par la signature d'une convention « Mon Compte Partenaire » avec la Caf. À ce titre, les partenaires signataires et habilités s'engagent à respecter et faire respecter certaines règles de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles.

Les accès à CDAP sont attribués sur la base de profils d'utilisateurs définis en fonction des missions exercées. Chaque habilitation est nominative, personnelle et adaptée aux besoins réels de l'utilisateur. Ce principe garantit que chacun accède uniquement aux informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions, dans le respect du principe de confidentialité.

La responsabilité du partenaire signataire est essentielle. En adhérant au dispositif, il s'engage par exemple à veiller au respect des dispositions prévues par la convention et à maintenir les habilitations à jour.

Le partenaire s'engage également à sensibiliser régulièrement ses équipes aux règles qui encadrent l'utilisation de l'outil. Cette démarche est indispensable pour garantir une utilisation conforme de CDAP et préserver la confidentialité des informations consultées.

Chaque utilisateur habilité porte également une responsabilité individuelle. À ce titre, il s'engage à respecter les modalités définies dans la convention ainsi que les règles déontologiques et de protection des données qui encadrent l'utilisation de l'outil. Les identifiants d'accès sont strictement personnels et ne doivent en aucun cas être partagés. De même, les informations obtenues ne peuvent être utilisées ou transmises en dehors du cadre des missions autorisées.

Parce que la protection des données des allocataires constitue une priorité, la Caf assure un suivi régulier de l'utilisation du dispositif. Des actions de contrôle et de supervision sont réalisées afin de vérifier la conformité des accès et des consultations effectuées. Ces démarches contribuent à garantir la sécurité du système, le respect des engagements pris par chaque partenaire et la préservation de la confiance accordée par les allocataires.

Au-delà d'une obligation réglementaire, le respect de ces règles traduit un engagement commun au service des usagers. En mettant à disposition « Mon Compte Partenaires », la Caf affirme sa volonté de faciliter le travail de ses partenaires. En retour, les structures signataires et leurs utilisateurs habilités contribuent, par leur vigilance et leur professionnalisme, à assurer une utilisation responsable,sécurisée et conforme des données qui leur sont confiées.

La confiance accordée par la Caf est la condition de l'accès ; le respect des engagements est la garantie de sa pérennité.

> *En savoir plus sur CDAP*

REPÈRES

18 types de profils en fonction des métiers

81 partenaires signataires

1 344 utilisateurs habilitées

Parce que les données consultées sont personnelles et confidentielles, leur utilisation s'accompagne de règles essentielles que chaque personne habilitée s'engage à respecter. Par ailleurs, chaque consultation doit répondre à un besoin professionnel réel et être réalisée dans le cadre strict des missions du professionnel habilité. La Caf met ainsi à leur disposition un outil précieux pour faciliter l'accompagnement des publics. En retour, chaque utilisateur contribue à préserver la confiance des allocataires en utilisant cet outil de façon responsable, sécurisée et conforme aux règles de confidentialité.

PETITE ENFANCE : UNE VIGILANCE COLLECTIVE

AU SERVICE DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL

Garantir à chaque jeune enfant un accueil de qualité, sécurisé et respectueux de ses besoins constitue une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs engagés dans la politique de la petite enfance.

Dans un contexte marqué par les enseignements du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de 2023 et par plusieurs publications nationales mettant en évidence la nécessité de renforcer la vigilance au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les partenaires des Pyrénées-Orientales ont choisi d'agir collectivement.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les ambitions du Service public de la petite enfance (SPPE), qui vise à garantir partout sur le territoire une offre d'accueil de qualité, accessible et répondant aux attentes des familles.

La mise en place par le CDSF d'un comité départemental « Contrôle petite enfance »

Dès la fin de l'année 2023, le Comité départemental des services aux familles (CDSF) a ainsi mis en place un comité technique « Contrôle petite enfance » destiné à mieux coordonner les actions de contrôle, partager les informations et identifier les structures à contrôler.

Réunissant la Caf, le Conseil départemental, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et la Mutualité sociale agricole (MSA), cette instance favorise la coordination des actions de contrôle, le partage d'informations et l'identification concertée des établissements nécessitant une attention particulière.
Depuis fin 2024, la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), à travers son service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, participe également à ces travaux afin de renforcer le suivi des établissements sous l'angle de la protection des consommateurs.

Ce comité technique se réunit chaque trimestre et peut coordonner des interventions conjointes lorsque les situations le nécessitent. Cette organisation permet d'améliorer l'efficacité des contrôles tout en assurant une approche cohérente et partagée entre les institutions compétentes.

Le déploiement du Plan annuel départemental d'inspection et de contrôle d'inspection et de contrôle

Le renforcement de cette politique de contrôle a franchi une nouvelle étape avec la mise en œuvre du Plan annuel départemental d'inspection et de contrôle (PADIC), rendu possible par les évolutions réglementaires intervenues en 2025.

Dans les Pyrénées-Orientales, ce plan a été signé le 13 mars 2026. Élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental, avec l'appui de la Caf et des partenaires concernés, il fixe chaque année les priorités départementales en matière d'inspection et de contrôle des modes d'accueil du jeune enfant.

La publication annuelle d'un bilan du PADIC constitue également une avancée importante. Présenté au CDSF puis diffusé par le Conseil départemental et la Caf, ce document contribue à renforcer la transparence des actions menées et à partager les résultats obtenus avec l'ensemble des professionnels, des partenaires et des familles.

Au-delà de leur dimension réglementaire, les contrôles

constituent un outil essentiel d'amélioration continue, permettant de prévenir les risques, d'accompagner les gestionnaires dans leurs obligations et de garantir aux familles un accueil sécurisé et de qualité pour leurs enfants.

À travers cette démarche collective, les acteurs de la petite enfance des Pyrénées-Orientales réaffirment ainsi leur engagement commun en faveur de l'amélioration continue de la qualité d'accueil, de la prévention des risques et du renforcement de la confiance des familles.
Une ambition qui s'inscrit pleinement dans les valeurs et les objectifs du Service public de la petite enfance : offrir à chaque enfant les meilleures conditions d'éveil, de développement et d'épanouissement.

ZOOM

Informer autrement :
la Caf développe les webinaires pour renforcer l'accompagnement de ses partenaires

Le déploiement des webinaires d'Action sociale de la Caf s'inscrit dans une démarche de modernisation et d'accompagnement de ses partenaires. Ces rendez-vous thématiques à distance ont pour objectif de faciliter l'accès à l'information en proposant des temps d'échanges réguliers, adaptés aux besoins des professionnels qui accompagnent les publics au quotidien.
À travers ces webinaires, la Caf poursuit une démarche pédagogique visant à renforcer la connaissance et la compréhension de ses dispositifs, de ses offres de service et de ses évolutions réglementaires. En permettant aux partenaires d'accéder plus facilement à une information fiable et actualisée, elle contribue à simplifier leurs démarches et à sécuriser leurs pratiques.

Le format distanciel présente également des avantages non négligeables dans un département comportant de nombreux partenaires en zone de montagne et en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO). En limitant les déplacements, il réduit l'empreinte environnementale liée aux réunions en présentiel tout en optimisant le temps des participants. Les partenaires peuvent par ailleurs bénéficier d'informations de qualité sans contrainte géographique, dans un format souple et accessible.
Au-delà du partage d'informations, ces webinaires favorisent le développement d'une culture commune entre la Caf et ses partenaires. Ils renforcent la coopération, fluidifient les échanges et permettent une meilleure appropriation des dispositifs proposés aux allocataires.

En améliorant la compréhension des services de la Caf et en facilitant leur mobilisation par les professionnels, cette démarche contribue directement à renforcer la qualité du service rendu aux usagers, qui bénéficient ainsi d'un accompagnement plus efficace, plus réactif et mieux adapté à leurs besoins.

> *Retrouvez tous les webinaires de la Caf sur sa chaîne YouTube dans la playlist «Webinaires partenaires»*

FOCUS

PUBLICATION : PORTRAIT SOCIAL DÉPARTEMENTAL



Chaque année, les Caf publient un Portrait social départemental, un document de référence qui dresse un état des lieux des réalités sociales et familiales du territoire. Grâce à des données actualisées sur la population, les familles, la petite enfance, la jeunesse, le logement, la précarité ou encore l'accès aux droits, ce diagnostic offre une vision objective des besoins des habitants et de leur évolution.

Le Portrait social départemental permet aux élus, aux partenaires institutionnels, aux collectivités et aux acteurs associatifs de mieux connaître les enjeux locaux.
Il contribue à identifier les fragilités, mais aussi les dynamiques et les ressources de chaque territoire.

Lire le Portrait social

NOMINATION : RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

John Thomas assure les fonctions de Responsable du service Développement territorial de la Caf des Pyrénées-Orientales depuis le 1er octobre 2026.
Il accompagne les huit Conseillers en Développement territorial sur l'ensemble de leurs missions, Raphaël Bourgeois, Véronique Monier-Le Goff, Laurence Boix, Myriam El Bahri, Fatiha Sbaghi, Matthieu Grégoire, Sabrina Guilbot, et un huitième Conseiller en cours de recrutement.

Plus d'informations sur l'offre de service Développement territorial sur le caf.fr



NOUVEAU : ACCUEIL CONTINU LE VENDREDI AU SIÈGE DE LA CAF À PERPIGNAN

Pour mieux accompagner les allocataires dans leurs démarches, les horaires d'accueil du siège de la Caf, 112 rue du Docteur Henri Ey à Perpignan, évoluent.

Cette modification a été mise en œuvre le 2 octobre.
L'accueil est désormais assuré en continu tous les vendredis, de 8h30 à 15h30.

Les Conseillers de la Caf accueillent les allocataires sur rendez-vous et l'accès à l'Espace multi-services est accessible librement aux horaires d'ouverture.

Horaires d'accueil du public au siège de la Caf :
- Du lundi au jeudi de 8h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
- Le vendredi de 8h 30 à 15h 30

DES VALEURS, UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

SOLIDARITÉ - ÉQUITÉ - NEUTRALITÉ

CONTACTER LA CAF

INTERNET :
www.caf.fr / Mon compte

APPLI MOBILE :
Caf-Mon compte

TÉLÉPHONE : 3230
(service gratuit + prix de l'appel)
Pour l'information en libre service : 24h sur 24
Pour joindre un conseiller :
Du lundi au jeudi : 9 h - 12 h et 13 h - 16 h
Le vendredi : 8h 30 - 12 h et 13 h - 15 h

COURRIER :
Caf des PO
112, rue Docteur Henri Ey
BP 49927
66019 Perpignan Cedex 9

LA CAF DANS LE DÉPARTEMENT

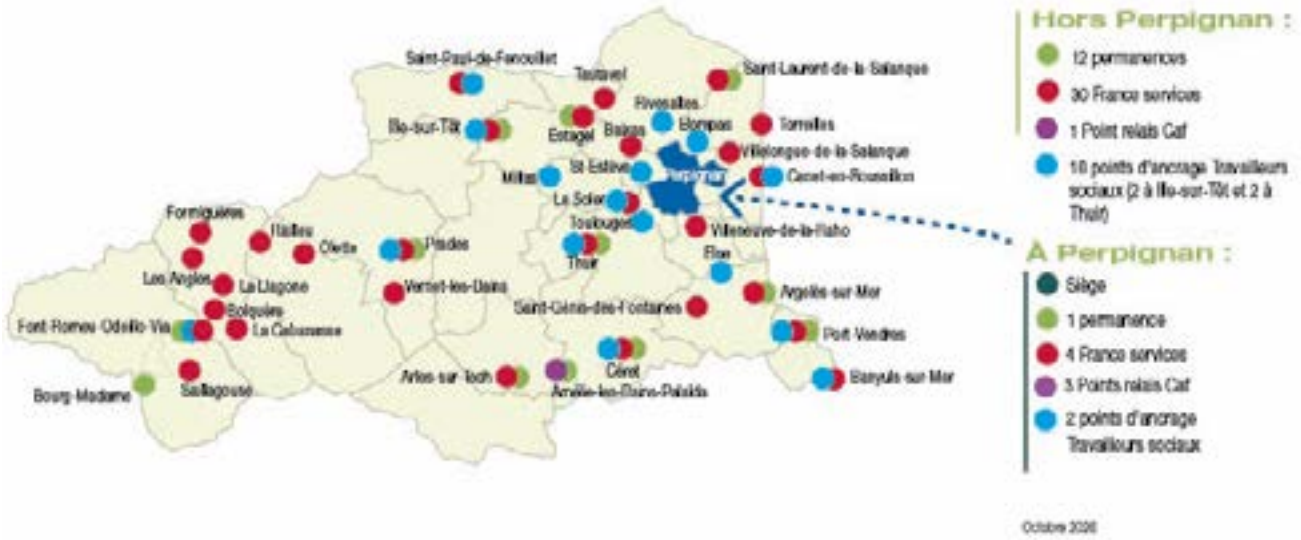

S'INFORMER

- Le site de la Caf **www.caf.fr**
- La Caf sur les réseaux sociaux
- Le site des parents **www.monenfant.fr**
- Le site du réseau parentalité 66 **www.parents66.fr**
- Le site consacré aux aides aux vacances des Caf **www.vacaf.org**

Directeur de publication : Pierre Marc-Boistard- Crédit photo iStock, Caf